



Le bulletin SNU des retraités de Pôle Emploi,
de l'ANPE, des ASSEDIC, de l'AFPA.

N° 57 décembre 2023

Les injustices, sources de toutes les violences

Guerres civiles, ou guerres interétatiques... la liste des conflits ne fait que s'allonger sans compter tous les pays qui vivent une instabilité politique, ferment d'une guerre civile ou de ce qui y ressemble, sans compter non plus toutes les persécutions dont sont victimes des minorités (comme par exemple les Ouïghours).

Le conflit israélo-palestinien appartient à cette liste depuis des décennies. Il a pris le visage de la terreur avec cette attaque du Hamas contre des civils, à laquelle l'armée israélienne répond de façon tout aussi meurtrière, dont sont victimes des civils là aussi, mais avec d'autres méthodes. Les réactions marginales de certains acteurs politiques, voire syndicaux, ne voulant pas reconnaître le caractère terroriste du Hamas, ne les glorifient pas.

Le monde entier, ou presque, connaît la seule issue pour sortir de l'impasse qui dure depuis trop longtemps : la création d'un état palestinien... projet aussi à propos qu'impossible tant que les acteurs en lice visent, sous une forme ou une autre (brutale ou à petit feu), à la disparition de l'autre.

La réalité est terrible, l'absence d'un simple début de processus de recherche de solution l'est tout autant.



Sommaire

- P-1: Edito.
- P-2-3: Les franchises médicales.
- P-4-5: Agirc Arrco.
- P-6 : La pauvreté en France.
- P-7: Actualité de Pôle emploi.: France Travail.
- P-8: Un poème / Un anniversaire.

Sur le plan national, la réforme des retraites, comme celle de l'assurance chômage, porte déjà hélas ses fruits. Les salarié.es acti.ves, les demandeur.euses d'emploi paient la fin du « quoi qu'il en coûte ». L'indépendance du gouvernement n'a pas de limite. La tentative, qui n'a heureusement pas abouti, d'extorquer des milliards à l'AGIRC ARRCO (fruit des cotisations) était ahurissante. Et après on s'étonnera de la violence sociale.

Les retraité.es attendront une fois de plus que leurs pensions soient réajustées et tout autant qu'une véritable loi sur le grand âge voit le jour alors que l'on sait tous que les questions de l'autonomie, de la solitude, des aidants et parallèlement de la fin de vie... etc sont des enjeux majeurs pour l'avenir.

Parallèlement, l'actualité de « Pôle emploi » est marquée par la création de « France Travail » à partir du 1er janvier prochain. Les enjeux sont profonds : redéfinition du SPE (service public de l'emploi), obligations des chômeur.euses, heures d'acti-

tivités imposées aux RSA, renforcement du contrôle, rôle des agents, formation... (nous y reviendrons dans un prochain numéro)

L'actualité est marquée aussi par les élections professionnelles (novembre 2023) qui, faut-il le rappeler, engagent la représentativité des organisations syndicales pour 4 ans.

Le secteur retraité su SNU Pôle emploi.

Le comité de rédaction de PST (par ordre alphabétique) : Philippe Barriol, Chantal Colin, Michel Crétin, Philippe Dormagen, Joseph Gabriac, André Momein, Dominique Simon.

Une mesure qui va toucher les plus démunis et les précaires

Les franchises médicales

Avant l'été, Elisabeth Borne, avait projeté de doubler le montant des franchises médicales (*voir focus Une augmentation dans le détail*), cela se confirme, et ce, tout en abandonnant la hausse des taxes sur l'alcool. Mais attention, notre Première ministre avait ajouté qu'il ne « s'agissait évidemment pas d'empêcher les gens de se soigner », voulant même « protéger les personnes modestes et vulnérables ainsi que ceux ayant des pathologies lourdes ou chroniques », sans toutefois préciser comment.

C'est en l'occurrence ce que notre écrivain, ministre à ses heures perdues, Bruno Le Maire, déclarait en juin dernier, nous citons : « ... la quasi-gratuité des médicaments peut conduire à déresponsabiliser le patient... ». Tout ce qui conduit le gouvernement à prendre des mesures pénalisant en premier lieu les plus vulnérables est en quelque sorte de notre faute... fallait oser.

Mais Bruno Le Maire n'est pas le seul dans cette démonstration, la rapporteure du texte, députée Renaissance, a ajouté que l'enjeu est de faire baisser la consommation de médicaments (*comme si c'était le patient qui rédigeait lui-même les ordonnances*).



Soignez-vous moins, et nous n'aurions pas eu la nécessité à vous « punir » avec des franchises plus élevées !

Ces arguments sur la responsabilité individuelle sont les mêmes que ceux qui fonde le système de santé des États-Unis, alors que celui fait des ravages éhontés

Qu'est-ce qui peut motiver une mesure aussi injuste sur un système de santé déjà aux abois ? Pourquoi s'attaquer à la santé, dont on sait que son accès est source de discrimination. Une mesure qui est, en totale contradiction avec les grandes déclarations émues d'Emmanuel Macron sur la Santé ! « ... Le projet que je porte encourage l'accès de tous aux soins... » (le 6 janvier 2017). Pour rappel, le reste à charge de 50 centimes sur chaque boîte de médicaments ou d'acte paramédical date de 2008 sous le mandat de Nicolas Sarkozy. Ce montant qui n'a pas été modifié depuis.

C'est de notre faute !

Oui, c'est de notre faute aussi, cela vous aurais doute échappé ! Nous perdons le sens des responsabilités quand nous nous soignons. .

Une augmentation dans le détail

✓ 2 euros par transport sanitaire, avec un montant plafonné à 50 euros par an et par assuré, au-delà duquel tout est remboursé.

✓ Ce relèvement pourrait aussi concerner la « participation forfaitaire » qui s'applique chez le médecin, qui serait passé de 1 à 2 euros, une autre enveloppe plafonnée aussi à 50 euros annuels.

✓ Le gouvernement envisageait aussi d'étendre la franchise aux dispositifs médicaux comme les pansements ou béquilles, jusqu'alors exemptés.

✓ Enfin, un doublement des plafonds annuels était à l'étude.

Le gain potentiel s'élèverait à plusieurs centaines de millions d'euros, jusqu'à 1,5 milliard en cas de relèvement des plafonds.)

Tout n'est pas encore calé :

Fin septembre, certains articles de presse laissaient entendre que ces mesures, parfois atténuées, devraient figurer dans le PLFSS 2024 (*projet de loi de financement de la Sécurité sociale*), ce qui ne sera pas finalement le cas. La Première ministre ne cachait pas que la discussion est en cours pour que ces économies passent par une voie réglementaire et non législative. Mais le diable se cache parfois dans les détails, en effet, de l'aveu même d'un député macroniste, l'économie touchant de plein fouet les plus démunis, est bien prévue de manière globale dans le chiffrage financier dans un volet « responsabilisation des patients », tient revoilà les propos de Le Maire !

Une opposition de toute part

Ces pistes, évoquées durant les vacances n'ont pas manqué de faire réagir les représentants des associations de patients doublement ulcérés pas ce projet et par l'abandon de la hausse des taxes sur l'alcool. (*Un abandon qui permettra à ceux qui ne pourront plus se soigner de boire à la santé de la Première ministre*),

Les syndicats de médecins, étaient dans l'ensemble plutôt remontés, même si certaines divisions se faisaient jour, et regrettaient une décision politique qui n'avait rien à voir avec la santé publique, la présidente de MG France craignant que même si certaines exonérations devaient exister, les personnes situées juste au-dessus des seuils ne pourraient plus se soigner !

Faire des économies pour plaire à qui ? Aux agences de notation ? À l'Europe ?

Au même moment, le gouvernement augmente très fortement le budget des armées... soit, mais où est la logique argumentaire dans tout cela ?

Sans discussion, le point commun à toutes les mesures prises récemment : l'assurance chômage, les retraites, maintenant les franchises médicales...

C'est la régression sociale.



Négociations et accord sur l'Agirc-Arcco : Que devait-on craindre ?

Après l'échec des négociations sur la réforme des retraites et le passage en force du gouvernement, les partenaires sociaux ont entamé en septembre de nouvelles négociations sur les modalités de fonctionnement du régime complémentaire des salariés du privé, l'AGIRC-ARCCO. En effet, tous les quatre ans, les partenaires sociaux de l'Agirc-Arcco, mandatés par les organisations d'employeurs et de salariés, négocient les règles de pilotage du régime. Ils définissent notamment comment les retraites ou la valeur d'achat du point évoluent chaque année.

Les syndicats et le patronat disposaient d'un délai resserré d'un mois pour définir les règles qui s'appliqueront dès le 1er novembre pour la période 2023-2026. Cinq séances de négociation étaient prévues, la dernière étant fixée au 4 octobre.

Ce régime géré paritairement verse chaque année une pension à 13 millions de retraités et contrairement au régime général a dégagé ces dernières années de copieux excédents, 2,6 milliards en 2021, plus de 5 milliards en 2022. Ces excédents excitaient les appétits. On connaît l'adage, socialisation des pertes, mutualisation des profits. Les comptes devraient rester durablement dans le vert, selon même les prévisions du gouvernement, qui tablait sur un surplus de 1,7 milliard cette année et jusqu'à 6 milliards en 2030, grâce au report de l'âge légal. Le système a par ailleurs 68 milliards d'euros de réserve, soit largement de quoi respecter sa règle d'or qui impose de disposer d'au moins 6 mois de versement d'avance.

Quelques rappels :

Un rendement de plus en plus faible



Selon le COR (comité d'orientation des retraites) le rendement (ce que rapporte en pension un montant de cotisation donné) n'a pas cessé de baisser depuis de nombreuses années. Ce n'est pas tant la valeur du point qui prend en compte l'inflation (avec quelques exceptions) qui est à l'origine de cette baisse, mais c'est l'achat du point de plus en plus élevé. L'allongement de la durée de cotisation ne permet pas de compenser cette perte de rendement.

Un bonus-malus.

En 2019, un système de bonus-malus avait été instauré pour inciter les salariés à travailler un an de plus à l'époque 63 ans alors qu'ils remplissaient les conditions pour partir à taux plein, système qui se traduisait notamment par une diminution de 10 % pendant trois ans des pensions des salariés partant en retraite en remplissant pourtant les conditions d'âge pour partir à taux plein.



On avait promis la concertation aux partenaires sociaux...

...sauf que ça ne marche pas du tout, ils refusent d'obéir !

Un accord des partenaires sociaux ;

Plusieurs réunions de négociation ont eu lieu pour finalement aboutir le 05 octobre 2023 à un accord interprofessionnel (ANI) quadriennal (2023-2026). Un accord, il faut le souligner, car cela est très rare signé par tous les partenaires sociaux représentant le patronat, à l'exception de la CPME (*confédération des petites et moyennes entreprises*) et les organisations de salariés, y compris la CGT d'habitude plus rétive à apposer sa signature (*une première depuis 20 ans*).

Le gouvernement qui depuis l'élection de Macron n'a pas cessé de mépriser, court-circuiter les corps intermédiaires, n'a pas eu d'autres réponses que de préférer des arguments éhontés à leur encontre, comme celle du porte-parole de l'Elysée Olivier Verzan (1) « ... Les syndicats ont décidé, avec le patronat, de dépenser les économies réalisées grâce à la réforme des retraites... ». allant presque jusqu'à traiter les négociateurs d'irresponsables !

Les principaux points de cet accord :

la revalorisation des retraites.

À compter du 1^{er} novembre 2023, les retraites Agirc-Arrco sont revalorisées de 4,9 % proche de l'inflation, soit un engagement pour le régime de près de 5 milliards d'euros par an. Pour la période 2024 à 2026, la revalorisation annuelle sera indexée au taux d'inflation, réduite d'un facteur de soutenabilité de 0,40 point. Le conseil d'administration de l'Agirc-Arrco aura une marge de manœuvre en fonction de l'évolution de la situation économique dans les prochaines années.

Suppression du malus

En lien avec le report de l'âge légal de départ à la retraite, les partenaires sociaux ont décidé de supprimer le coefficient de solidarité (malus) :

Pour les assurés dont la retraite prend effet à compter du 1^{er} décembre 2023, il ne s'appliquera pas.

Et pour les assurés dont la retraite prend effet avant le 1^{er} décembre 2023, il sera supprimé à compter du 1^{er} avril 2024.

Suppression du bonus

Pour la même raison (report de l'âge de la retraite), le bonus des assurés nés à compter du 1^{er} septembre 1961 et dont la retraite du régime de base prend effet à compter du 1^{er} décembre 2023 est supprimé. Il reste accordé aux assurés qui reportent leur départ à la retraite de 2 à 4 ans et qui ne sont pas touchés par la réforme des retraites.

Il y a toujours plusieurs façons d'apprécier cet accord, selon que l'on prenne le parti du verre à moitié plein ou à moitié vide. L'augmentation de 4,9 % au 1^{er} novembre 2023 peut ainsi apparaître insuffisante dans une période de forte inflation. On remarquera cependant la capacité des partenaires sociaux à se remettre en cause et à préserver l'avenir en sachant gérer cet organisme.

Mais, il y a eu aussi, et ce n'est pas anecdotique, la capacité des partenaires sociaux à repousser les menaces d'un gouvernement qui voulait ponctionner les fonds constitués par les cotisations, ce qui aurait réduit d'autant la capacité d'augmenter les pensions. La régression sociale est visiblement toujours son leitmotiv.

(1) Déclaration sur France Inter le 10 octobre 2023.



Le gouvernement pris en flagrant délit de tentative de vol....

S'occuper enfin de la pauvreté

Un constat global

Des publications récentes (notamment INSEE en 2023) font à gros traits le point sur la pauvreté en France.

Le taux de pauvreté a certes diminué depuis 1970 mais il est aujourd'hui plus élevé qu'au milieu des années 2000. Il est encore légèrement inférieur à celui de la moyenne de l'Union Européenne (10ème rang). Nul ne sera surpris que les chômeurs et les familles monoparentales soient nettement plus touchés par la pauvreté que les autres catégories de la population. Par tranche d'âge c'est celle des 18-24 ans qui est la plus atteinte ce qui donne une résonance particulière à la revendication d'un revenu universel.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (ils sont 1300 en France métropolitaine) en concentrent une bonne partie. Dans le département de Loire-Atlantique par exemple (voir numéro d'automne 2023 de la revue nantaise « Place Publique ») c'est très largement le cas dans les 19 quartiers concernés : alors que le taux de la population sous le seuil de pauvreté (1) est de 10% pour l'ensemble du département, il varie de 37 à 63% dans ces quartiers.



Début 2022, 14 % de l'ensemble de la population française était en situation de pauvreté matérielle et sociale (13,1% en 2019) c'est-à-dire dans l'incapacité de couvrir au moins 5 des 13 éléments de la vie courante (ex. chauffage, vêtements, paiements dans les délais, transports etc.). Parmi elles, les familles monoparentales et les personnes seules étaient nettement surreprésentées.

Et les retraité.es ?

27% de l'ensemble des ménages (2) pauvres (1) sont des ménages retraités. Ceux-ci vivent plus souvent seuls que le reste de la population ce qui est accentué encore après 75 ans notamment pour les femmes. Il est de plus en plus courant et habituel de rencontrer des retraités parmi les personnes qui fréquentent les lieux de distribution de nourritures ou de produits essentiels..

A la pauvreté s'ajoute la solitude.

Ces retraité.es pauvres, bien que 40% d'entre eux soient propriétaires, ont un niveau de vie médian de 945 €. Par rapport aux autres catégories de la population, ils résident proportionnellement plus dans des territoires ruraux. C'est encore plus vrai dans certaines zones montagneuses comme le Massif Central ou la Corse. C'est en particulier le coût des transports avec des distances importantes qui est en cause, et ce malgré un coût du logement moindre qui pourrait compenser en partie.

En conclusion

La future loi « bien vieillir », dont l'examen a commencé à l'assemblée nationale apparaît nettement « cosmétique » face à ces réalités et en particulier à la situation des retraité.es pauvres guetté.es par l'isolement. Au nom de la solidarité intergénérationnelle le législateur devrait aussi prendre réellement en compte les autres catégories de pauvres, en particulier la plus pauvre d'entre elles celle des 18-24 ans ainsi que les populations résidant dans les quartiers défavorisés. Sans oublier toutes celles et ceux qui sont dans l'incapacité de faire face à au moins cinq éléments de la vie courante.

Espérons que le programme annoncé par E. Borne destiné à « répondre à l'urgence sociale », dans un contexte de forte inflation, avec 50% d'augmentation des crédits affectés à la lutte contre la pauvreté, ne sera pas un simple saupoudrage mais qu'il commencera à s'attaquer vraiment à la très grande pauvreté.

(1) Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit (en 2019) avec moins de 1102 euros par mois (60% du revenu médian)

(2) Un ménage au sens INSEE, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne

Actualité de Pôle emploi: « France Travail »

*Article de Jérôme Leroy paru dans Marianne le 27 octobre 2023
Reproduit ici intégralement avec l'autorisation de l'auteur*

« France Travail » est là pour rappeler au pauvre, cette feignasse, de ne pas se croire tout permis"

Ce 23 octobre, la commission paritaire mixte des députés et sénateurs a acté la transformation de Pôle emploi en France Travail, avec comme mesure phare le conditionnement du RSA à 15 heures de travail hebdomadaire. Adieu, la froideur technocratique mais neutre de l'ANPE ou de Pôle emploi et bonjour le discours moralisateur.

On aurait tendance à oublier, devant l'horreur tragique des dernières semaines avec le conflit Hamas-Israël et l'assassinat islamiste du professeur Dominique Bernard, qu'une autre guerre continue, sur notre sol, moins spectaculaire mais incessante, celle que mène Macron contre le monde du travail depuis sa première élection. Cette guerre sociale a déjà provoqué, au moins, deux explosions sans précédent qui ont fait vaciller le pouvoir : les gilets jaunes fin 2018 et le mouvement contre la réforme des retraites les quatre premiers mois de 2023.

Mais la Ve République, dont Macron a tordu le bras, est ainsi faite qu'il est possible d'imposer à la rue, aux syndicats unis et même au Parlement des régressions sans précédent. Ce sont de magnifiques défaites mais des défaites tout de même. L'agenda néolibéral de Macron n'aura finalement été perturbé que par un virus plus efficace que des millions de manifestants. Mais il a vite repris sa politique de destruction systématique de l'État-Providence, né en 1945, ce qui a toujours été le but réel non seulement de notre président, mais de l'ensemble du grand patronat français. Souvenons-nous, en 2007, de ce qu'avait déclaré Denis Kessler, alors vice-président du Medef : « Il s'agit de défaire méthodiquement le programme du CNR ».

Comme dit l'Évangile, « nous avons des yeux pour voir et nous ne voyons pas ». Nous ne voyons pas, par exemple, que lundi 23 octobre, la commission paritaire mixte des députés et sénateurs a acté la transformation de Pôle emploi en France Travail, avec comme mesure phare le conditionnement du RSA à 15 heures de travail hebdomadaire. Il ne faudrait pas tout de même que le pauvre, cette feignasse, se croie tout permis. La fraude sociale, ça suffit. Apparemment, il est plus urgent, en Macronie, d'en finir avec elle plutôt qu'avec la fraude fiscale. Elle se monte pourtant, au niveau mondial, si l'on en croit la Une du Monde du 24 octobre à mille milliards de dollars, ce qui était, on s'en souviendra peut-être, le titre d'un film prophétique d'Henri Verneuil avec Patrick Dewaere sur la puissance démesurée acquise par les grandes entreprises. Qu'importe, l'honneur est sauf, puisqu'on fera tondre désormais les pelouses municipales du Pas-de-Calais par d'ex-métallos, et faire du ménage dans les crèches à d'ex-ouvrières du textile.

Il faudrait aussi s'interroger, au-delà de la logique punitive de cette mesure – l'allocataire des minima sociaux n'est pas une victime mais un coupable en puissance – sur l'appellation France Travail elle-même, qui n'est pas innocente. Dans France Travail, j'entends assez vite « France, travaille ! » et peu importe si le partage de la valeur ajoutée entre travail et capital ne cesse de se creuser, jusqu'à l'indécence, en faveur du capital. Et puis, pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? Les chiffres de la natalité étant ce qu'ils sont, il est temps, aux côtés de France Travail, de créer France Famille. Et pour couronner le tout, demandons d'urgence à Gérard Darmanin de créer France Patrie pour en finir avec les islamistes, les zadistes, voire les islamo-zadistes. Notre bonheur serait complet.



Tombeau d'un berger

(L'artisan, 1953)

Lucien Jacques (1898-1961)

Je crois en l'homme, cette ordure,
je crois en l'homme, ce fumier,
ce sable mouvant, cette eau morte ;

je crois en l'homme, ce tordu,
cette vessie de vanité ;
je crois en l'homme, cette pommade,
ce grelot, cette plume au vent,
ce boutefeux, ce fouille-merde ;
je crois en l'homme, ce lèche-sang.

Malgré tout ce qu'il a pu faire
de mortel et d'irréparable,
je crois en lui,
pour la sûreté de sa main,
pour son goût de la liberté,
pour le jeu de sa fantaisie,
pour son vertige devant l'étoile,
je crois en lui
pour le sel de son amitié,
pour l'eau de ses yeux, pour son rire,
pour son élan et ses faiblesses.

Je crois à tout jamais en lui
pour une main qui s'est tendue.
Pour un regard qui s'est offert.
Et puis surtout et avant tout
pour le simple accueil d'un berger.

Un anniversaire

Les 60 piges des Tontons Flingueurs

Il y a 10 ans, ce film avait été retenu par le ministère de la Culture pour représenter le film patrimoine de l'année 2013. C'est à Nantes (au cinéma Bonne Garde) que s'est déroulé pendant 5 jours l'hommage officiel à ce film et à son réalisateur (1). (Cf les deux affiches).



2023 ce sont les 60 ans des Tontons flingueurs, . "



Film culte s'il en est, film qui vous déride les zygomatiques. Un film où par avance, on précède les répliques, un chef-d'œuvre de dialogues (Michel Audiard) plus décalés les uns que les autres...

"Les cons, ça ose tout, c'est même à ça qu'on les reconnaît ».

« Mais moi les dingues, j'les soigne, j'm'en vais lui faire une ordonnance, et une sévère, j'vais lui j'vais lui montrer que c'est Raoul. Aux quatre coins d'Paris qu'on va l'retrouver, éparpillé par petits bouts façon puzzle... Moi, quand on m'en fait trop j'corrèctionne plus, j'dynamite, j'disperse, et j'ventile."

Des scènes inoubliables comme celle de la cuisine, un sommet dans le genre, interprété par des acteurs qui s'amusent autant que les spectateurs nous (Lino Ventura, Francis Blanche, Bernard Blier, Robert Dalban, Jean Lefevre) .

Un film fait pour les jours où l'on a un « coup de mou », qui vous embarque au 7eme ciel du burlesque version parodie...un film tourné de façon magistrale par un George Lautner au mieux de sa forme accompagné par un directeur de la photographie (Marcel Fellous) orfèvre de la lumière et des cadrages.

Pour ceux et celles qui n'ont jamais vu ce film, précipitez-vous pour voir et le revoir sans modération, en boucle si besoin. C'est remboursé par la Sécurité sociale.